

## **APPEL A CANDIDATURES**

### **Renouvellement du Conseil d'Administration**

#### **Centre Communal d'Action Sociale Commune (CCAS ) de Cornebarrieu**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Cornebarrieu doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

#### **Composition du conseil d'administration**

Le conseil d'administration du CCAS de Cornebarrieu est composé :

- ✓ Du Maire, Présidente de droit
- ✓ De 7 membres élus en son sein par le conseil municipal
- ✓ De 7 membres nommés par le Maire, représentant :
  - Les associations familiales
  - Les associations de retraités et de personnes âgées
  - Les associations de personnes handicapées
  - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

#### **Conditions de candidature**

- ✓ Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus
- ✓ Les représentants doivent être proposés par leur association
- ✓ L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune

#### **Dossier de candidature**

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Cornebarrieu :

- ✓ Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- ✓ Une copie des statuts de l'association
- ✓ Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- ✓ Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

#### **Date limite de dépôt des candidatures**

Les candidatures doivent être transmises avant le 4 mai 2026